



PARTICIPATION DES HABITANTS AU CHOIX D'AMÉNAGEMENTS URBAINS, VILLEFRANCHE/SAÔNE

Le dispositif de Développement Social et Urbain, à partir de 1991, a voulu brasser largement toute l'information vers tous ceux qui voulaient bien la recevoir. Parti pris : l'aménagement urbain du quartier serait un outil et non une fin en soi. Mobiliser autour des aménagements urbains visait à développer le sentiment de citoyenneté en repositionnant les habitants dans les processus de décision des actions touchant à leur environnement quotidien.

"Adapté à une situation de crise, le développement (...) social est un processus qui vise à ce que les populations d'espaces marginalisés prennent leur destin en mains. Ce développement veut en faire des acteurs, mais aussi des partenaires en mesure de négocier, donc de maîtriser sur un espace ce qui les concerne" 1 Pour cela, la volonté était de les associer à toutes les étapes d'élaboration et de réalisation des aménagements.

DE LA "COMMISSION CADRE DE VIE" AU COMITÉ TECHNIQUE D'AMÉNAGEMENT

À Villefranche, un groupe, réunissant des habitants majoritairement et quelques travailleurs sociaux du quartier, était déjà constitué sous l'appellation de "commission cadre de vie". Issu du comité de défense des locataires, ce groupe réfléchissait depuis plusieurs années aux améliorations à apporter au quartier (circulation, jeux, cheminements...).

Depuis 1993, la commission cadre de vie siège au sein d'un comité (le Comité Technique d'Aménagement de Belleruche - C.T.A.) réunissant l'État (D. D. E.), les propriétaires, les élus concernés, les services techniques, la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale. Ce comité est chargé d'élaborer les propositions d'aménagement avant décision des élus.

À partir de 1994, les membres de la commission ont travaillé avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Rhône (C. A. U. E.) afin de préparer les dossiers. Le C. A. U. E. intervient pour aider les habitants à se situer dans les logiques d'urbanisme, et les assister dans l'élaboration de leurs propres propositions.

L'intervention du C. A. U. E. est rendue difficile par l'état d'avancement des dossiers sur lesquels, souvent, ne restent à décider que quelques aménagements alors que les enjeux ne sont pas encore bien compris par les habitants.

Après s'être heurtée à toutes les formes de résistances traditionnelles de la part des techniciens et des habitants eux-mêmes lors de cette épreuve de la conception concertée, la commission cadre de vie (10 à 15 personnes) continue vaillamment à étudier les projets et à les critiquer dans le cadre du C. T. A. où leur représentativité n'est plus remise en cause.

UN POSITIONNEMENT DIFFICILE, TENDU, MAIS PORTEUR DE SENS...

Leur position au sein de ce groupe de travail n'a pourtant pas été acquise sans mal.

D'abord imposée par la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale dans ce comité très "technique", la commission cadre de vie a eu ensuite le sentiment d'être utilisée par celle-ci (convergence idéale de réseaux) et de servir de justification à d'autres, plus que d'être aidée dans son désir d'œuvrer au développement du quartier. Puis, les propositions du C.T.A. n'étant ni prises en compte par la municipalité, ni même l'objet d'un retour, il y a eu une rupture de l'information des habitants et des incompréhensions multiples.

Cette double crise a provoqué une évolution majeure du positionnement au sein du C. T. A. : "froissée"

Reproduction autorisée sous réserve de mention du producteur et de citation exhaustive

CENTRE DE RESSOURCES ET D'ÉCHANGES POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL & URBAIN
4, rue de Narvik - BP 8054 - 69351 Lyon Cédex 08 - Tél. 04 78 77 01 43 Fax. 04 78 77 51 79 - crdsu@crdsu.org

SIRET 415 021 377 000 15 - APE 913E



dans ses rapports très affectifs avec la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale, la commission a dû marquer son autonomie. Cela a obligé la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale à se repositionner dans sa seule mission de coordinateur de tous les partenaires et non plus de "défenseur" des habitants. Finalement, les manifestations d'indépendance de la commission vis-à-vis de la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale ont redonné du crédit aux deux - chacun à sa place - au sein du C. T. A.

Ces habitants sont acteurs de développement au sens où l'entend Jacqueline MENGIN quand elle inscrit le développement comme s'appuyant "sur des forces endogènes, sur des réseaux locaux (...). Ces forces ne s'évaluent pas en termes de représentativité mais d'implication dans le processus. Qu'elles soient

minoritaires ou non n'entre pas en ligne de compte, l'important est l'aptitude de ces acteurs à mener des actions qui seront en fait celles du réseau ou des réseaux multiples auxquels ils appartiennent" 2.

Déjà mobilisé avant le dispositif D. S. U., ce groupe d'habitants participe pleinement à toutes les phases indispensables au développement de ce territoire. Il démontre ses capacités à se former à travers le C.A.U.E., et à participer au développement du quartier par les choix d'aménagements. C'est surtout dans les transformations des relations entre acteurs sociaux que l'on peut repérer des processus de changement tels que l'évolution de la place des habitants dans les décisions prises, et le développement des capacités des partenaires locaux à intégrer les utilisateurs dans leur réflexion.

Mots clés : Développement Social Urbain, participation des habitants, concertation, aménagement urbain

Rédacteur : Denis COUPAT, 1995/02/01

Producteur : CR•DSU - 4 rue de Narvik - BP 8054 - 69351 Lyon cédex 08 - Tél. : 33 (0)4 78 77 01 43
Fax : 33 (0)4 78 77 51 79

Reproduction autorisée sous réserve de mention du producteur et de citation exhaustive

CENTRE DE RESSOURCES ET D'ÉCHANGES POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL & URBAIN
4, rue de Narvik - BP 8054 - 69351 Lyon Cédex 08 - Tél. 04 78 77 01 43 Fax. 04 78 77 51 79 - crdsu@crdsu.org

SIRET 415 021 377 000 15 - APE 913E